

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 19 décembre 2016**

**Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2016**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2016**

**Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**Président : Michel RANTONNET, Maire**

**Secrétaire Elu : Claude GOURRIER**

**Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, M TREMBLEAU, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, M GUIBERT, Mme JAMBON, M RIVIER**

**Membres représentés : Mme QUIBLIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme REY, Mme PRUNARET, Mme RODAMEL, Mme POULARD, M GUILLON,**

**Membre absent : Mme SANTOS-MALSCH,**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017, OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre de pouvoir : 7**

**Nombre de votants : 25**

**Nombre de pour : 25**

**Nombre de contre : 0**

**Nombre d'abstention : 7**

**BUDGET PRIMITIF 2017,  
OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENT  
Délibération n°2016-12-02**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette).

L'ordonnateur doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Conformément à l'article L.1612-1, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces derniers sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Compte tenu du calendrier budgétaire prévisionnel de 2017, et plus précisément du vote du BP 2017 le 16 mars prochain, il est proposé à l'assemblée délibérante de recourir à cette procédure d'ouverture anticipée des crédits, selon l'affectation suivante :

Chapitres	Crédits ouverts au BP en 2016	Montants ouverts ¼ des crédits du BP 2016
chapitre 20	200 818,00 €	50 204,50€
chapitre 204	30 786,00 €	7 696,50€
chapitre 21	1 034 352.55 €	258 588,00€

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits selon les affectations comptables et les montants sus-exposés.

- Vu l'avis des membres de la Commission Finances et Commande Publique du 13 décembre 2016 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir pour 2017 les crédits en investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2016 selon l'affectation suivante :

Chapitres	Crédits ouverts au BP en 2016	Montants ouverts ¼ des crédits du BP 2016
chapitre 20	200 818,00 €	50 204,50€
chapitre 204	30 786,00 €	7 696,50€
chapitre 21	1 034 352.55 €	258 588,00€

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20161219-Delib2016-12-02-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT  
RAPPORT À LA MAJORITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
FAIT A FRANCHEVILLE LE 19 DECEMBRE 2016**



**MICHEL RANTONNET  
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20161219-Delib2016-12-02-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20161219-Delib2016-12-02-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016